

SONY

like.no.other\*

\*Incomparable



Avec la Haute Définition par Sony,  
le foot comme si vous y étiez.



Du 25 avril au 15 juin 2008

jusqu'à **500€ remboursés<sup>(1)</sup>**

Pour l'achat d'un téléviseur **LCD Full HD Sony**,  
et d'un second téléviseur Sony

(1) Voir modalités de l'offre au dos.



Full HD  
1080

BRAVIA

## Offre 2 TV achetées

### Modalités de l'offre

Pour l'achat d'un TV LCD Full HD Sony<sup>(1)</sup> et d'un second TV LCD Sony<sup>(2)</sup> entre le 25 avril et le 15 juin 2008 inclus, en France métropolitaine, Sony vous rembourse jusqu'à 500€. Les deux achats de TV LCD Sony sont à effectuer dans le même magasin.

(1) Vous avez acheté un TV LCD Full HD Sony référence : KDL40V3000AEP ou KDL40W3000AEP ou KDL40W4000E ou KDL40E4000AEP ou KDL40E4020AEP ou KDL40X3500AEP nous vous remboursons la valeur du second TV LCD Sony plafonné à 250€.

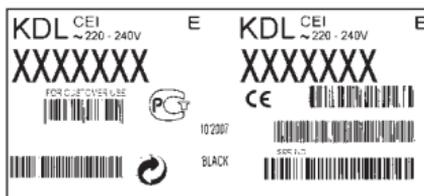
Vous avez acheté un TV LCD Full HD Sony référence : KDL46V3000AEP ou KDL46W3000AEP ou KDL46W4000E ou KDL46X3500AEP ou KDL52W3000AEP ou KDL52W4000E ou KDL52X3500AEP ou KDL70X3500AEP nous vous remboursons la valeur du second TV LCD Sony plafonné à 500€.

(2) Le second achat de TV LCD Sony est à valoir sur l'ensemble de la gamme TV LCD Sony disponible en point de vente. Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

### Comment bénéficier de l'offre ?

Complétez en majuscules le **bulletin original** ci-après ou téléchargeable sur [www.sony.fr/promotions](http://www.sony.fr/promotions) en précisant vos coordonnées complètes et joignez également :

- Une photocopie des factures d'achats de vos 2 TV LCD Sony (même nom et même adresse) effectués entre le 25 avril et le 15 juin 2008 inclus, dans le même magasin, en entourant les références des TV achetées.
- Les 2 codes-barres originaux des 2 TV LCD Sony à découper sur l'emballage (chacun des codes barres est composé d'une partie "for customer use" + une partie "ser.n°"). Conformés à l'exemple ci-contre. Tout envoi incomplet sera refusé.
- Un RIB



Renvoyez le tout et en une seule fois, sous pli suffisamment affranchi en recommandé avec AR à votre charge avant le 30/06/2008 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

### Offre Sony 2 TV achetées Custom Promo n° 9793 - 13102 Rousset CEDEX

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Pour être informé de l'état de traitement de votre demande, veuillez indiquer votre email en majuscule :

@

Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony dont la lettre d'informations My Sony.\*

Pour toutes questions, appelez au 0 826 620 730 (0,15 euro TTC/min) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**Référence à rappeler : opération n° 9793**

\*Si vous ne cochez pas la case "Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony", vos données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de cette offre et ne seront pas conservées par la suite. Les conditions d'utilisation de vos données sont détaillées sur le site [www.sony.fr/cudp](http://www.sony.fr/cudp) ou pourront vous être renvoyées sur simple demande au : Centre de Relations Clients AP2310 75831 Paris cedex 17 ou par téléphone au 08 92 35 07 35 (0,34 euro TTC/min). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ sans que ce délai n'engage Sony France. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés. Toute demande, faite sur un bulletin non original, incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie, portant sur des références différentes de la présente offre sera considérée comme nulle. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours. Sony se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité. Offre téléchargeable sur : [www.sony.fr/promotions](http://www.sony.fr/promotions)

WEB

### Extrait de Règlement "Jeu 5 Pass VIP UEFA"

Sony France organise du 25 avril au 15 juin 2008 un jeu gratuit sans obligation d'achat s'intitulant "Jeu 5 Pass VIP UEFA". La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et son application par Sony France. Toutes interprétations ou contestations seront tranchées exclusivement par Sony France.

Pour participer, il suffit de compléter le bulletin disponible sur le site Internet [www.sony.fr/foot](http://www.sony.fr/foot) pendant la durée du jeu. Ce jeu est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale e-mail), résidant en France métropolitaine (Corse incluse), âgé de plus de 18 ans. Toute participation incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Un tirage au sort sera effectué le 16 juin 2008 et déterminera 5 gagnants. Chaque gagnant bénéficiera d'un Pass VIP pour assister à un match de l'UEFA Champions League, en France, entre septembre et décembre 2008, pour 2 personnes, d'une valeur totale approximative de 650€ ttc par Pass VIP.

Les gagnants seront informés par mail et devront confirmer leur adresse postale pour recevoir leur gain. Les gains seront envoyés dans un délai de 13 semaines, sans que ce délai n'engage Sony France, à partir de la date du mail de réponse du gagnant. Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 14 jours suivant la confirmation de son gain, Sony se réserve le droit de remettre le prix à un autre gagnant. Les gagnants ne pourront en aucun cas exiger la contre valeur en espèce des lots ou leur remplacement par un autre gain.

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maîtres Miellet - Kermagoret, Huissiers de justice associés, 25 rue Drouot, 75009 Paris et est disponible sur [www.sony.fr/foot](http://www.sony.fr/foot). Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler le jeu sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait. Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et ne seront pas conservées par la suite sauf en cas d'acceptation expresse du participant.